

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CONSIGNES A SKIS DOMAINE SKIABLE ARECHES-BEAUFORT

1- Acceptation des conditions

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la location d'une consigne à ski, des conditions générales de ventes (CGV) énoncées ci-dessous et déclare les accepter sans réserves. Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre la SEMAB et le client. Ces CGV prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Toutes les locations de consignes à ski passées à la SEMAB sont destinées à l'usage personnel des clients.

2- Objet

La SEMAB met à disposition de la clientèle, dans le cadre d'un contrat de location, des consignes à ski. La consigne est destinée à recevoir un matériel de ski et assimilé à l'exclusion de toute autre utilisation.

3- Horaires

La prise de location des consignes à ski, la restitution du système de fermeture et la caution se feront aux heures d'ouverture de la caisse des remontées mécaniques du Grand Mont.

Les horaires d'ouverture des locaux des consignes à ski correspondent aux horaires d'ouverture de la caisse.

4- Durée de la location

La location d'une consigne à ski correspond à une durée de validité déterminée au moment de la prise de location de la consigne. Elle se fait par jour et à comme fin de validité le lendemain 13h (heure maximum de retour de la clé).

5- Dépassement de la durée de location

Il est rappelé que la durée de validité de la location de la consigne à ski, en principe, ne peut être dépassée.

Cependant, si le client souhaite prolonger la durée de location de la consigne à ski, il est tenu d'en informer la SEMAB au plus tard 48h00 avant le terme de la durée de validité de la location. Le client devra alors s'acquitter des jours de prolongation.

En cas de dépassement de plus de 24h00 de la durée de validité de la location de la consigne, la SEMAB se réserve le droit, soit de procéder à l'ouverture et à l'enlèvement du contenu de la consigne, soit de procéder au blocage de l'ouverture de la consigne.

6- Tarifs

Les tarifs de location des consignes sont affichés aux caisses des remontées mécaniques.

Après paiement par le client du montant de la location de la consigne à ski, la SEMAB remet un système de fermeture. Une caution sera demandée lors du paiement pour le système de fermeture de la consigne. En cas de perte d'un seul élément du système de fermeture, de dégradation ou de non restitution de la consigne au terme de la durée convenue, la caution ne pourra être rendue au client. Par ailleurs, dans le cas où la caution ne suffirait pas à honorer le dommage, la SEMAB se réserve la faculté d'engager la responsabilité du client.

7- Retour du système de fermeture

Lors de la fin de la location de la consigne à ski, le client restitue à la SEMAB, le système de fermeture dans son intégralité.

A la fin de chaque location, le client s'engage à rendre la consigne entièrement vide.

Si le client souhaite retourner la consigne à ski avant la date de fin de validité de la location, la SEMAB remboursera, après un jour franc, les jours de location non utilisés.

8- Interdictions diverses

La SEMAB interdit strictement l'utilisation de systèmes de fermeture des consignes, autres que ceux mis à disposition par la SEMAB. La SEMAB se réserve alors le droit de couper, casser ou forcer tout autre système de fermeture ne lui appartenant pas.

La SEMAB interdit également toutes marques, toutes dégradations d'une manière ou d'une autre sur la consigne louée. L'usage de la consigne par le client devra être celui d'un bon père de famille.

La SEMAB interdit au client de laisser dans la consigne tout produit dangereux, toutes denrées périssables, animaux et autres... Dans le cadre du plan Vigipirate, la SEMAB autorise les forces de l'ordre, les pompiers, les démineurs ou toutes autres personnes habilitées à ouvrir les consignes à ski.

9- Responsabilités

La SEMAB décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du matériel stocké dans la consigne à ski. La SEMAB rappelle au client de ne laisser aucun objet de valeur (bijoux, sac à main, portefeuille, porte-monnaie...) dans la consigne à ski.



SEMAB - Route du Grand Mont - Arêches
73270 BEAUFORT

Tel : 04.79.38.12.70 - Fax : 04.79.38.18.07

Email : ski@areches-beaufort.com - www.areches-beaufort.com

S.A. ARECHES BEAUFORT au capital de 669 045 €
RCS Albertville : B 348 911 108 - SIRET : 348 911 108 00010 - APE : 4939C.
TVA intra : FR 313 489 111 08

Version du 11/12/2013